

N/REF : 23/09/2024 9H20 C:000053 I:00114
V/REF : AC/C01503
V/Email reçu le Lundi 23/09/2024 a 9H20

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : COPENHAGUE - CPH
1/2/3 SQUARE DE COPENHAGUE
35000 RENNES

Rennes, le 24 Septembre 2024

Référence Marché : 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 1 COPENHAGUE - LOGEMENT VACANT SUR PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 007075, PORTE N°7075, 3° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : REPRISE FIXATION MURALE LAVABO
Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT: FIXATION MAL SERRÉE
DÉPOSE DU JOINT SILICONE HS
SERRAGE DES FIXATIONS LAVABO
RÉALISATION D'UN NOUVEAU JOINT SILICONE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 23/09/24 a 13H59 M. C GREGOIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS076-Reprise fixation murale lavabo	1	80,97	80,97
TOTAL H.T.				80,97
T.V.A. a 10,00%				8,09
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>89,06</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.